



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-225

Séance publique du

21 juillet 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-48463-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : FONDS D'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVÉ - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT N°6 VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE - ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS. DÉCISION DU CONSEIL.

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michaël ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Karima ZERKANI à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : FONDS D'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVÉ - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT N°6 VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE - ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS. DÉCISION DU CONSEIL.- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le Fonds d'Aide à la Restauration (FAR) a été mis en place, en février 1993, dans le cadre du contrat de ville.

* **L'objectif du dispositif F.A.R est de favoriser** :

- l'offre locative à caractère social: pratique de loyers modérés,
- l'amélioration des conditions résidentielles, des propriétaires occupants justifiant de faibles revenus,
- la remise aux normes de décence de logements et immeubles dégradés, en situation d'insalubrité ou de péril,
- l'amélioration de la performance énergétique des logements, et la lutte contre la précarité énergétique.

Ces aides allouées par la Ville viennent **en complément** de celles octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANH.), la Communauté du Pays d'Aix et la Région, et visent à accroître le caractère incitatif du dispositif de financement aidé, prévu en matière d'amélioration de l'habitat en direction des propriétaires privés.

La Ville accorde, sous certaines conditions, ces aides à taux modulé selon la nature de l'opération et procède à l'avance des subventions Région en vertu de la convention signée le 26 septembre 2013 entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Région.

* **Bilan 1993-2014** :

L'OPAH n°5 s'est achevée au 31 décembre 2011, aucun nouveau dossier n'a été engagé au cours de l'année 2012.

La convention d'OPAH n°6 Vivre ensemble le centre ville (2013/2015) a été signée par les différents partenaires financiers le 6 août 2013.

*** Résultats du F.A.R :**

Résultats significatifs en chiffres :

Depuis 1993 :

1 074 dossiers ont été déposés pour un montant de **crédits FAR de 2 224 295,00 €.**

En 2013 : (août à décembre 2013) : ANH : 3 dossiers déposés.

FAR : 10 dossiers déposés.

En 2014 : ANH : 7 dossiers ont été déposés.

Le présent Conseil correspond aux premiers dossiers FAR de l'année 2014.

*** Consommation annuelle des crédits FAR : Dossiers soldés :**

Consommation des crédits	93/2001	2002/2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (au 31 mai)	TOTAL
Nombre de dossiers	332	357	55	71	67	67	25	6	8	988
Montant	449 360 €	929 767€	84 613 €	142 643 €	110 730 €	93 540 €	99 017 €	12 235 €	9 456 €	1 931 361 €

Je vous demande de bien vouloir engager les 13 nouveaux dossiers figurant dans le tableau ci-annexé pour une aide communale et régionale aux propriétaires. Ces dossiers comptent 9 Propriétaires Occupants dont 7 ayant des revenus modestes, et 4 Propriétaires Bailleurs représentant 5 logements dont 4 à loyers maîtrisés (3 Loyers Intermédiaires et 1 Loyer Conventionné). Les travaux concernent, pour 11 dossiers, une Amélioration de la Performance Énergétique des logements : menuiseries, isolation thermique, chauffage..., et pour 2 logements des réhabilitations lourdes de logements très dégradés.

Par ailleurs, une erreur matérielle a été relevée dans la délibération n° 2013.770 en date du 17 décembre 2013. Le dossier de Madame MAUCOURANT (n° 2013.05), n'est pas bénéficiaire de l'aide régionale de 153,00 €. Ce qui porte le montant global de subvention pour ce dossier à 4 371,00 €.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** d'attribuer les aides communales et de procéder à l'avance des aides régionales aux propriétaires désignés dans le tableau ci-joint.

- **DIRE** qu'il convient de corriger la délibération n° 2013.770 en date du 17 décembre 2013, afin de modifier la subvention, concernant le dossier de Madame MAUCOURANT qui n'est pas éligible à l'aide régionale. Ce qui porte le montant global de subvention pour ce dossier à 4 371,00 €.

- **DIRE** que les crédits nécessaires, soit 95 694,00 €, seront inscrits au budget de la Ville.

- **DIRE** que la dépense sera imputée au débit de la ligne 90824-204422-1330 qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2014-225 - FONDS D'AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVÉ - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT N°6 VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE - ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS. DÉCISION DU CONSEIL.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION - COMMISSION N°47 OPAH 6 "VIVRE ENSEMBLE LE CENTRE VILLE"

FAR	DEMANDEUR		IMMEUBLE		TRAVAUX			SUBVENTION VILLE		Région 1/2 part Ville	
	Réf. dossier	Nom, Prénom, Adresse	Nature de l'occupation	Adresse	Type Travaux	Montant réel	Montant subv.	Taux %	Montant €	Montant €	
2014.01		M. PAYOT Frédéric 4 rue Granet 13100 AIX EN PROVENCE	PO	R3	4 rue Granet	Perf. Energétique: Menuiseries	11 079 €	9 904 €	20	1 981 €	0 €
2014.02		Mme BAKES Ségolène 10 cours Sextius 13100 - AIX EN PROVENCE	PO	R3	10 cours Sextius	Amélioration de la performance énergétique d'un logement : isolation des murs.	4 444 €	4 153 €	20	831 €	0 €
2014.03		Mme JOULIAN Laurence 25 rue Papassaudi 13100 AIX EN PROVENCE	PB	1LL	25 rue Papassaudi	Amélioration de la performance énergétique d'un logement : Menuiserie chauffage et chauffage de l'eau sanitaire	81 580 €	15 000 €	10	1 500 €	0 €
2014.04		M. Maxim CATALO 102 cours Sextius 13100 Aix-en-Provence	PO	R1	102 cours Sextius	Amélioration de la performance énergétique d'un logement très dégradé	76 164 €	50 000 €	20	10 000 €	5 000 €
						Prime Habiter Mieux				500 €	0 €
2014.05		Mme BIDAULT Pascale 6 rue Mignet 13100 Aix-en-Provence	PO	R1	6 rue Mignet	Amélioration de la performance énergétique d'un logement : Menuiseries selon presc. du PSMV	3 534 €	3 303 €	20	661 €	330 €
2014.06		M. MERCIER Mme SEVERAC 6 avenue Jules Ferry 13100 AIX EN PROVENCE	PO	R2	6 Avenue Jules Ferry	APE : Menuiseries Hors PSMV +Electricité, plomberie...	13 621 €	8 230 €	20	1 646 €	0 €
2014.07		M. RIBEIRO NETO Moacyr 6, Rue de la Verdrière ZAC 13090 AIX EN PROVENCE	PB	LC	6 Rue des Chaudronniers	Logement très dégradé Travaux lourds	91 909 €	60 712 €	20	12 142 €	6 071 €
						Prime Habiter Mieux				500 €	
						Prime PAS				2 300 €	
2014.08		M. COUVELY Jean-Pierre 2 rue Crudère 13006 MARSEILLE	PB	LI	24 Rue Aumône Vieille	Logement très dégradé Travaux lourds	24 351 €	22 138 €	10	2 214 €	0 €
						Prime Habiter Mieux				500 €	
						Prime PAS				1 200 €	
2014.09		Mme BEN MOURA Lara 25 rue Fernand Dol 13100 - Aix en Provence	PO	R1	25 rue Fernand Dol	Réhabilitation d'un logement très dégradé et amélioration de la performance énergétique d'un logement	61 684 €	50 000 €	20	10 000 €	5 000 €
						Prime Ville "Habiter mieux" et prime Région C+				500 €	2 000 €
2014.10		Mme BOUTELEUX Patrice 13 rue Aumône Vieille 13100 AIX EN PROVENCE	PO	R1	13 rue Aumône Vieille	Amélioration de la performance énergétique d'un logement : isolation Toiture + Menuiseries	35 922 €	12 282 €	20	2 456 €	1 228 €
						Prime Ville "Habiter mieux"				500 €	
2014.11		Mme COSNAY Chantal 21 rue Emeric David 13100 AIX EN PROVENCE	PO	R1	21 rue Emeric David	Amélioration de la performance énergétique d'un logement : isolation + Menuiseries	24 594 €	20 000 €	20	4 000 €	2 000 €
2014.12		SCI LE CLOTTET 34 Route des Espagnols 05100 - VILLARD-ST- PANCRACE	PB	2LI	3 rue Vauvenargues / place Richelme	Réhabilitation de deux logements très dégradés et amélioration de la performance énergétique	174 221 €	97 000 €	10	9 700 €	0 €
						2 Primes PAS				2 400 €	
						2 Primes Ville "Habiter mieux"				1 000 €	
2014.13		M. DAVIES David Keith 6 rue de la Mule Noire 13100 AIX EN PROVENCE	PO	R1	6 rue de la Mule Noire	Amélioration de la performance énergétique d'un logement : Menuiseries + verrière	71 127 €	21 782 €	20	4 356 €	2 178 €
						Prime Ville "Habiter mieux"				500 €	
TOTAL										71 887 €	23 807 €
										95 694 €	

PO : Propriétaire Occupant

PB: Propriétaire Bailleur

LL: Loyer Libre

LI : Loyer intermédiaire entre 9,46 et 11,87€/m²/mois en fonction de la surface

LC: Loyer conventionné 8,04€/m²/mois

LCTS:Loyer Conventionné très social : entre 6,03 et 6,87€/m²/mois en fonction de la surface

APE: Amélioration de la Performance Energétique

Prime Ville "Habiter mieux" : si +25% APE